

Aperçu de la session

Session de printemps:
27 février – 17 mars 2023

c/o Société des employés de commerce
Reitergasse 9
Postfach
CH-8021 Zurich








info@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»





Avant chaque session parlementaire, les associations d'employés et associations professionnelles indépendantes de la plateforme donnent des recommandations sur une sélection de dossiers. Des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettent aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.

Vue d'ensemble

CONSEIL NATIONAL

	N°	Objet	Consultation	Recommandation
	20.089	Réforme LPP: Divergences	28.02.2023	Tenir compte des demandes
	22.3389	Inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la LPP	28.02.2023	Approbation
	22.4268	Accès sans examen à la HEP avec maturité professionnelle	02.03.2023	Approbation
	22.4267	Examen d'admission à la HEP avec maturité professionnelle		Réserve
	22.4277	Ouverture des négociations avec l'UE	09.03.2023	Approbation
	22.3891	Arrêté fédéral simple concernant le rapport du Conseil fédéral relatif aux relations entre la Suisse et l'UE	09.03.2023	Approbation
	16.484	Conditions encadrant le télétravail	17.03.2023	Rejet

CONSEIL DES ETATS

	N°	Objet	Consultation	Recommandation
	20.089	Réforme LPP: Divergences	02.03.2023	Tenir compte des demandes
	20.3050	Equivalence des titres de la formation professionnelle supérieure	06.03.2023	Approbation
	22.043	Initiative pour une 13^e rente AVS	15.03.2023	Rejet
	22.054	Initiative sur les rentes	15.03.2023	Rejet

Argumentaire

CONSEIL NATIONAL

28.02.2023

 20.089 Objet du Conseil fédéral


Réforme LPP (Divergences)

Permettre la réforme.

Pour la plateforme, il est important que la situation des bas salaires, ou des employés à temps partiel, soit améliorée et que la redistribution dans le deuxième pilier soit freinée. La LPP est aussi et surtout une épargne. Tant dans le modèle du Conseil national que dans celui du Conseil des Etats, il existe des points qui minent ce principe: la déduction de coordination au Conseil national et les seuils au niveau de l'avoir de vieillesse au Conseil des Etats.

Les possibilités d'épargne pour les faibles revenus sont nettement améliorées par la proposition du Conseil des Etats sur la déduction de coordination par rapport à celle du Conseil national. Néanmoins, il semble logique que seules les personnes assurées qui sont également touchées par la réduction du taux de conversion dans le régime obligatoire aient droit à une indemnisation. Si la proposition du Conseil des Etats comporte des améliorations à cet égard, elle présente toujours des inconvénients par rapport au modèle du Conseil national. Les propositions de la minorité I (de Courten) concernant Art. 47b ff. permettent de remédier à cette situation.

Mais en premier lieu, il est important que le Parlement trouve un compromis susceptible de réunir une majorité, sans quoi le projet est condamné d'avance à l'échec dans les urnes.


 22.3389 Motion déposée au Conseil des Etats (CSSS)

Inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la LPP

Elargissement des possibilités d'épargne.

La plateforme est favorable à ce que toutes les possibilités d'épargne soient incluses dans la LPP afin de constituer un capital de vieillesse. Par conséquent, il devrait également être possible d'inclure les revenus tirés d'activités accessoires dans la prévoyance professionnelle. Nous saluons la modification de l'ordonnance.

02.03.2023


 22.4268 Motion déposée au Conseil national (CSEC)

Accès sans examen à la HEP avec maturité professionnelle

Renforcer le système de formation duale.

La motion demande une meilleure perméabilité pour l'accès aux hautes écoles pédagogiques (HEP). Les professionnels titulaires d'une maturité professionnelle doivent être mis sur un pied d'égalité avec les titulaires d'une maturité gymnasiale en ce qui concerne l'accès aux HEP. Dans l'esprit d'un système de formation duale, ce désavantage doit être éliminé pour les jeunes professionnels qui ont suivi non seulement un apprentissage professionnel, mais qui ont acquis en plus un certificat de maturité. Les HEP ne sont pas destinées à des études académiques, mais – à l'instar des hautes écoles spécialisées – à la préparation à un métier nécessitant des connaissances théoriques approfondies. Lors de la mise en œuvre, il faut s'assurer que les éventuelles lacunes théoriques puissent être comblées au cours de la formation.

Face à la grave pénurie d'enseignants, **le postulat 22.4267**, qui exige uniquement l'examen d'un accès égalitaire, doit être rejeté.

 22.4267 Postulat déposé au Conseil national (CSEC)

Examen d'admission à la HEP avec maturité professionnelle

Pas de report inutile

09.03.2023

22.4277 Motion déposée au Conseil national (CPE)

Ouverture des négociations avec l'UE

L'incertitude persistante qui plane sur les relations entre la Suisse et l'UE nuit à la Suisse en tant que place de recherche et de travail. Avec les «entretiens exploratoires», le Conseil fédéral a certes gagné du temps, mais il n'a pas avancé.

22.3891 Motion déposée au Conseil national (CSSS)

Rapport du Conseil fédéral relatif aux relations entre la Suisse et l'UE

Le rapport du Conseil fédéral relatif aux relations entre la Suisse et l'UE et la possibilité pour le Parlement de prendre position à ce sujet constituent les prochaines étapes en vue de sortir de l'impasse concernant le dossier européen.

17.03.2023

16.484 Iv.Pa. déposée au Conseil national (Burkart)

Assouplir les conditions encadrant le télétravail

Ne pas travailler plus, mais de manière plus flexible.

L'auteur de cette initiative parlementaire a raison de souligner que la loi sur le travail (LTr) ne tient pas assez compte des besoins des employés s'acquittant de leurs tâches en télétravail. Pour le moment, la flexibilité quant au lieu de travail n'est pas réglementée par la loi. Etant donné la généralisation de cette forme de travail ces dernières années, également en raison de la crise sanitaire, une modernisation de la base légale est appropriée. Ce faisant, la plateforme estime nécessaire de réviser la loi dans les domaines de la protection de la santé et de la durée du travail.

Selon le libellé de l'initiative, **l'extension du temps de travail quotidien à 17 heures** (16 heures de travail admis) et l'interruption de la durée du repos s'appliqueraient à tous les travailleurs qui peuvent en grande partie déterminer eux-mêmes leurs horaires de travail, indépendamment du lieu où ils travaillent. Et donc au bureau également. Idem pour le dimanche, mais alors seulement en cas de télétravail. **L'objectif d'une base légale pour le télétravail ne devrait pas être simplement d'élargir le spectre du temps de travail pour une minorité, mais de rendre les horaires de travail plus flexibles pour tous ceux qui travaillent à distance.** Et ce, en prévoyant des mesures de protection de la santé individuelle et non en entreprise. **L'initiative est déjà dépassée et une prolongation du délai doit donc être rejetée.**

CONSEIL DES ETATS

02.03.2023

20.089 Objet du Conseil fédéral

Réforme LPP (Divergences)

Voir propositions ci-dessus (Conseil national).

06.03.2023

20.3050 Motion déposée au Conseil national (CSEC)

Equivalence des titres de la formation professionnelle supérieure

Renforcement de la formation professionnelle supérieure.

La motion demande que les diplômes de la formation professionnelle supérieure, notamment les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels supérieurs ainsi que les examens d'une école supérieure, soient revalorisés par l'introduction de titres modernes («Professional Bachelor», «Professional Master»). Les titres actuels de la formation professionnelle supérieure sont difficilement compréhensibles au niveau international et en partie aussi au niveau national. L'introduction des présentes propositions de titres rendra la valeur des diplômes plus

compréhensible et la formation professionnelle supérieure globalement plus attrayante. La mise en œuvre concrète doit être élaborée plus avant dans le cadre de la formation professionnelle avec les partenaires de collaboration.

15.03.2023

■ 22.043 Objet du Conseil fédéral

Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS). Initiative populaire

Un arrosoir qui n'a pas l'effet escompté.

L'objectif déclaré de l'initiative est de «mieux vivre à la retraite». Selon Pro Senectute, près de 14% des retraités en Suisse touchent un revenu mensuel inférieur au seuil de pauvreté (CHF 2279.- pour une personne seule). 3% ont un faible revenu, ne sont pas propriétaires de leur logement et possèdent peu d'économies. Or, l'initiative veut verser une 13^e rente AVS à tous les retraités – qu'ils soient millionnaires ou en situation de pauvreté. Cela ne ferait qu'alourdir la charge qui pèse sur les assurances sociales, mais n'aurait aucun effet sur les personnes confrontées à la pauvreté. Il serait plus judicieux d'apporter une aide ciblée là où elle est requise.

■ 22.054 Objet du Conseil fédéral

Initiative sur les rentes

Lien avec la nouvelle prévoyance vieillesse.

L'objectif de l'initiative est certes justifié, mais le timing est très mauvais. La dernière réforme de l'AVS vient d'être acceptée de justesse dans les urnes et le Conseil fédéral a pour mission de présenter une nouvelle réforme d'ici 2026. Il vaut donc la peine d'introduire les objectifs de l'initiative par ce biais. Il est également souhaitable de ne plus avoir un âge de retraite fixe, mais d'examiner l'idée d'une durée de travail au cours de la vie.

Contact | die-plattform.ch

— Dr. Ursula Häfliger, Directrice, T +41 44 283 45 78, info@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l'alliance politique des associations d'employés et associations professionnelles indépendantes. Avec plus de 88 000 membres, elle agit dans l'intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. Elle travaille à des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettant aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.

**société des employés
de commerce**
dynamiser l'économie. pour moi.

A Employés
Suisse

**SWISS
LEADERS**

veb.ch

ZGP Zürcher Gesellschaft für
Personal-Management

Verkauf Schweiz
Vente Suisse
Vendita Svizzera
Verband vertriebsorientierter Fachleute und Firmen
Associazione dei professionisti di vendita e dei negozianti
Associazione dei professionisti della vendita e delle aziende

Kaderverband des öffentlichen Verkehrs KVÖV
Associazione dei quadri dei trasporti pubblici AQTP
Association des cadres des transports publics ACTP